



## séparation sans être ni mariée ni pacsée

Par **mikeline**, le **27/12/2019** à **16:51**

j'ai vécu 27 ans sous le même toit avec mon conjoint avec qui j'ai eu 2 enfants de 19 et 16 ans maintenant puis je prétendre à une pension compensatoire il est parti fin Aout 2019

Par **Visiteur**, le **27/12/2019** à **17:22**

BONJOUR ... Merci de respecter les CGU...

Dans un tel cas, il est conseillé de faire trancher par le Juge, je vous conseille de rencontrer un avocat.

Par **youris**, le **27/12/2019** à **17:38**

bonjour,

ce n'était pas votre conjoint qui, juridiquement, est synonyme d'époux

vous étiez en union libre ce qui signifie également séparation libre.

vous ne pouvez donc demander de prestation compensatoire qui ne s'applique qu'aux personnes mariés.

par contre, il existe la pension alimentaire pour les enfants.

salutations

Par **Visiteur**, le **27/12/2019** à **18:01**

En effet, et cela me rappelle l'affaire d'une concubine célèbre...

Avec votre avocat, vous pourriez éventuellement engager des poursuites judiciaires au civil pour obtenir des **dommages et intérêts**.